

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation  
UD CFDT 06 • UD CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte



GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var

Secrétariat c/o GIR Maralpin

49, avenue Cernuschi

06500 MENTON

gir.maralpin@wanadoo.fr

à

Monsieur Pascal GAUTHIER

Directeur Général

Établissement public d'aménagement de la plaine du Var

Immeuble Nice Plaza - 455, Promenade des Anglais

BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3

Le 15 septembre 2014

Vos références

Courriels de vos Services en date du 10 septembre 2014

Objet : Organisation des Ateliers PSO

Monsieur le Directeur Général,

Le Délégués de nos organisations ayant participé au Groupe de travail "*Développement urbain et valorisation du patrimoine naturel*" du 10 septembre dernier ont reçu le lendemain, d'un de vos collaborateurs, le message (dépourvu de signature) suivant :

Nous vous remercions d'avoir participé aux échanges fructueux et constructifs sur le thème "Développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature" à l'occasion de la réunion du groupe de travail du Comité Permanent de Concertation du 10 septembre 2014.

Afin de préparer la restitution de vos échanges, Michel Gasiglia, président de Métropole Bleue, s'est porté volontaire pour être le rapporteur de la séance. Celui-ci sera le garant de la transcription des débats dans le compte-rendu, qui vous sera joint pour validation et complément. Il présentera par ailleurs le travail du groupe lors de la réunion de synthèse.

Dans un souci constant d'amélioration de la procédure de concertation, nous souhaiterions votre avis sur l'organisation, le déroulement et la production de cette réunion. Pour cela, nous avons joint au dossier, que nous vous avons remis hier, un questionnaire que vous pouvez retrouver joint à ce courriel et que nous vous proposons de nous retourner.

Nos six organisations, dont les représentants ont d'emblée, dès l'ouverture de l'Atelier, exprimé leur exigence de voir, comme il se doit, assumer par l'Autorité porteuse du projet, l'EPA en l'occurrence, l'organisation, le déroulement, le relevé des débats, et la rédaction du compte rendu, réitèrent leurs exigences en la matière et considèrent en outre que la validation du compte rendu *doit précéder* la désignation d'un Rapporteur.

Le GTIC vous demande instamment de faire respecter, dès ce premier atelier et pour les suivants, les principes suivants :

- l'EPA assume la rédaction d'un projet de compte rendu à soumettre aux participants
- l'EPA adjoint à ce projet de compte-rendu les contributions additionnelles que certains des membres de l'atelier se sont proposés d'apporter
- l'EPA, tient compte de ces corrections et de ces contributions pour en proposer une synthèse éventuelle qu'il lui revient, après avis, d'assumer pleinement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.

p.o. Jean-Michel Hervo, Secrétaire départemental de l'UD CFDT 06 • Gérard Ré, Secrétaire départemental de l'UD CGT 06 • Laurent Parzy, Président de FNE 06 • Françoise Maquard, Présidente du GADSECA • Christian Collet, Président du GIR Maralpin • Charles Durandy, Président de Région Verte